

Groupe de travail « « Évolution du questionnaire du recensement de la population »

Présentation des travaux

Le Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population a été mis en place en juin 2011 sous la co-présidence de Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la CNERP, et par Chantal Cases, directrice de l'Ined et vice-présidente de la Cnerp, sur mandat du Cnis. Les rapporteurs sont François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee et Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes. Son secrétariat est assuré par Henriette Lantin. Le rapport du groupe est attendu pour la fin du 1° semestre 2012.

Le groupe a tenu 9 séances de juin 2011 à mars 2012, et devrait en tenir encore deux avant la rédaction et la remise du rapport. 61 personnes, appartenant à quarante organisations et associations, ont été auditées.

Les séances d'auditions étaient thématiques. Elles ont concerné successivement les familles et la multi-résidence, l'emploi et l'activité, le parc de logements, les origines géographiques et les migrations la mobilité résidentielle, la santé et la dépendance, les formations et la qualification, les mobilités et les déplacements, les DOM.

Nous avons souhaité démarrer chaque séance d'audition par un examen, qui s'est révélé riche d'enseignements, de la manière dont les autres pays d'Europe traitaient le thème considéré : on constate, d'une part, beaucoup de similitudes entre les recensements européens, et d'autre part que la majorité des questionnaires de nos voisins sont plus lourds, en nombre de pages et de questions, que le guestionnaire français.

Tous les documents - présentations des personnes audités et compte rendu des séances - ont été <u>mis en ligne sur le site du Cnis</u>.

D'une manière générale, la plupart des personnes auditées ont bien respecté, dans leurs propositions, les contraintes qui étaient fixées dans le mandat, concernant notamment la taille du questionnaire : il se confirme en effet que les impératifs de continuité statistique (souvent mis en avant par les personnes auditées), et l'absence de sources localisées véritablement alternatives au recensement sur les principaux thèmes évoqués, limitent fortement les possibilités de suppressions de questions dans le questionnaire : sa taille devant rester constante, les ajouts seront donc également peu nombreux.

De plus, il a souvent été rappelé que la nouvelle méthode d'estimation annuelle repose sur le cumul de cinq années successives de collecte : le remplacement d'une question par une autre entraine une absence de résultats sur ce thème dans les tableaux pendant un délai de cinq ans : cela incite à bien réfléchir avant de prendre une telle décision.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des modifications mineures toujours possibles - ajouts ou retrait de modalités dans une question, réorganisation partielle de certaines parties du questionnaire - certaines auditions ont clairement convaincu le groupe de l'utilité de réfléchir à l'ajout de certaines thématiques au questionnaire du recensement. On pense par exemple au confort des logements, qui joue un rôle central dans les réflexions locales sur les perspectives de développement durable, ou à la thématique de la santé et de la dépendance, thème évidemment central compte tenu du vieillissement de la population. Dans ces domaines, la variabilité locale des résultats semble importante - ce qui empêche de se contenter d'utiliser les sources statistiques nationales lorsqu'elles existent - et il n'existe pas de sources alternatives au recensement permettant de traiter la question de manière satisfaisante au plan local.

En même temps, les thèmes sociétaux de ce type soulèvent des difficultés redoutables de formulation de questions renvoyant à des appréciations en partie subjectives (« votre logement nécessite-il des travaux ? »).

Le groupe sera donc probablement amené à faire, dans son rapport, des préconisations de modifications peu nombreuses, mais significatives, pour prendre en compte dans le recensement les nouvelles problématiques du développement local des populations et les territoires.